

99^e réunion, 28 novembre – 1^{er} décembre 2023

1 Questions générales

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 99^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), 28 novembre – 1^{er} décembre 2023

Pour examen par le GR-... lors de sa réunion du ... 2024.

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 99^e réunion à Strasbourg, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande), vice-présidente, puis de Kristīne LĪCIS (Lettonie), présidente.

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption :

- Projet de Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise.

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire [2258\(2023\)](#) – « Le logiciel espion Pegasus et autres types de logiciels similaires et la surveillance secrète opérée par l'État ».

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a élu Krista OINONEN (Finlande) en qualité de présidente et Alain CHABLAIS (Suisse) en qualité de vice-président ; réélu une membre du Bureau (Nicola WENZEL (Allemagne)) et élu trois membres du Bureau (Susan DICKSON (Royaume-Uni), Tim KOLK (Estonie) et Tonje MEINICH (Norvège)) ; réélu Alain CHABLAIS (Suisse) en qualité de Président du DH-SYSC et élu Nicola WENZEL (Allemagne) en qualité de présidente du CDDH-ENV.
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer l'évaluation des premiers effets des Protocoles n° 16 et n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO), sous l'autorité du DH-SYSC ; désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au DH-SYSC-PRO seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, République tchèque, Finlande, Irlande, Monténégro, Pays-Bas, Pologne et Espagne, et élu Babette KOOPMAN (Pays-Bas), en qualité de présidente du DH-SYSC-PRO.
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer un Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-AI) ; désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-AI seront couverts par le Conseil de l'Europe : République tchèque, Estonie, Géorgie, Allemagne, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Slovaquie, Espagne et Türkiye, et élu Alfonso BREZMES (Espagne) en qualité de président du CDDH-AI.
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer une étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou plusieurs autres instruments non contraignants pour compléter les Lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI) ; désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-ELI seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Estonie, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Pologne,

Türkiye, Suisse et Royaume-Uni, et élu Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) en qualité de président du CDDH-ELI.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- échangé des vues sur les résultats de la 4^e et dernière réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC), y compris l'achèvement d'un projet de rapport du CDDH sur cette question ; estimé qu'avec l'adoption du Rapport du CDDH, le DH-SYSC-JC a rempli son mandat ;
- reçu des informations de la représentante de l'Union européenne (UE) sur les progrès réalisés sur l'adhésion de l'UE à la CEDH, notamment sur l'intention de l'UE de résoudre en interne les questions en suspens concernant les actions de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- pris note de l'adoption par le Comité des Ministres de réponses à certaines recommandations de l'Assemblée parlementaire sur lesquelles le CDDH avait précédemment adopté des commentaires ;
- échangé des vues sur les résultats de la 8^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), notamment sur l'état d'avancement du projet de Rapport du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits humains et l'environnement ; estimé que le projet de rapport préparé par le CDDH-ENV devrait examiner toutes les options, sans aucune exception et rester neutre à l'égard de ces options, dans ses conclusions ;
- échangé des vues sur les résultats des 4^e et 5^e réunions du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR), et sur le 14^e Séminaire de Varsovie, « Les droits humains en situations de crise : transformer les défis en opportunités » ; accordé au Royaume-Uni, la prise en charge par le Conseil de l'Europe, de ses frais de participation au CDDH-SCR ;
- échangé des vues avec Damien COTTIER, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; décidé de laisser au Bureau le soin de décider des personnalités à inviter à ses prochaines réunions ;
- échangé des vues avec les intervenantes suivantes, au sujet de leurs activités relatives aux travaux du CDDH (i) Alice Jill EDWARDS, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur les développements au niveau de l'ONU concernant le commerce de biens utilisés pour la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, par rapport à la Recommandation CM/REC(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur les mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; (ii) Petya NESTOROVA, Secrétaire exécutive du Groupe d'experts établi dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), sur les activités de ce dernier visant à promouvoir la sensibilisation et la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)21 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ;
- échangé des vues sur des questions relatives à la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes, en tenant compte de l'étude de base préparée par le Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI) ;
- pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les mesures prises et prévues au sein du Conseil de l'Europe à la suite du Quatrième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, Islande, 16–17 mai 2023) ;
- pris note des informations fournies par le Secrétariat sur l'adoption de son mandat pour 2024–2027 par le Comité des Ministres ;
- adopté un projet de questionnaire en vue de la préparation des travaux du nouveau Groupe de rédaction DH-SYSC-PRO sur un rapport visant à évaluer les premiers effets du Protocole n° 16 ;
- pris note des informations présentées par certains de ses représentants dans des activités externes ; échangé des vues sur la manière de remplir au mieux son rôle par rapport aux activités d'autres instances du Conseil de l'Europe ;
- pris note des informations du Secrétariat portant sur les travaux du Groupe Accès à l'information établi sous la Convention sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 -

Convention de Tromsø) et convenu de tenir, dans le cadre de l'une de ses prochaines réunions, un débat thématique sous la forme d'un atelier sur le droit d'accès aux informations détenues par les États ;

- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique) sur les évaluations menées par les groupes subordonnés au CDDH sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités; apprécié et encouragé la bonne et régulière utilisation par toutes les instances subordonnées au CDDH de la fiche thématique « *La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées* » et la prise en compte de cette dimension à chacune de leurs réunions ; pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le Groupe de travail de la Secrétaire Générale sur l'utilisation du langage inclusif au sein du Conseil de l'Europe ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous la responsabilité du CDDH ainsi que des récentes extensions de dérogations à la CEDH ;
- adopté son calendrier des réunions pour le premier semestre 2024 et pris note du calendrier prévisionnel pour le deuxième semestre 2024.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.

Évaluation des activités menées à bien

Comme indiqué ci-dessus, le CDDH a pris note de la finalisation des livrables ci-dessous :

Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme des mesures prises par l'État en situations de crise

Rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme

Annexe I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS

POINT 7 : ACTIVITÉS D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH

POINT 8 : SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

POINT 9 : PLANNING DES ACTIVITÉS FUTURES

POINT 10 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 11 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 12 : CONVENTIONS

POINT 13 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 14 : ÉLECTIONS

POINT 15 : INVITÉS

POINT 16 : PUBLICATIONS

POINT 17 : CALENDRIER

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 18 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ